



Partage des biens après divorce

Par **louloute**, le **14/01/2010** à **15:30**

Bonjour,
je me suis mariée en algerie en 1984. depuis je suis venue m'installer en france avec ma famille ou nous avons fait construire notre maison. nous avons acquis la nationalité francaise. ma question est la suivante, en cas de divorce comment se fera le partage des biens? selon la loi algerienne ou francaise? je vous remercie d'avance pour votre reponse c 'est très important pour moi